



Vosges du Sud

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 26
Absents : 16
dont suppléés : 0
dont représentés : 6
Votes pour : 32
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 32

Date de la convocation
12/05/2023

Date de publication
30/05/2023

Séance du 23 mai 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, S. MOREL, V. ORIAT-BELOT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : C. PARTY à J-L. ANDERHUEBER, M. LEGUILLON à P. MIESCH, E. HOTZ à C. CANAL, D. VALLVERDU à S. MOREL, E. OTERNAUD à E. PARROT, E. WILLEMAIN à C. CODDET

Secrétaire de séance : A-S PEUREUX-DEMANGELLE

Délibération n° 060-2023

Objet : Tourisme - convention avec Belfort Tourisme

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Monsieur le Président propose de poursuivre le partenariat engagé avec Belfort tourisme. La volonté de promouvoir le tourisme s'exprime par les orientations que pourrait prendre la convention 2023.

Cette dernière développe :

- en matière d'accueil et d'information :
 - l'accompagnement du personnel recruté par la communauté de communes pour la gestion du point d'information touristique des Vosges du sud à Giromagny,
- en matière de promotion :
 - les éditions : impression du dépliant relatif à la visite du sentier des mines et traduction en langues étrangères,
 - l'information et la communication de l'offre touristique de la communauté de communes dans les outils de communication Belfort tourisme et les relations presse,
 - le développement d'actions de communication numérique ; promotion et valorisation du territoire communautaire, des acteurs locaux et des manifestations locales
 - la promotion auprès des partenaires régionaux,
 - le développement de la marque Vosges du sud,
- en matière d'animation :
 - l'organisation de vingt visites estivales,
 - la promotion des autres manifestations touristiques locales,
- en matière de développement touristique :
 - l'accompagnement des porteurs de projet d'hébergement touristique,
 - le développement du label Accueil Vélo dans le secteur de la liaison cyclable Belfort/Giromagny,
 - l'accompagnement-conseil dans les projets touristiques structurants de la communauté de communes,
 - l'assistance de Belfort Tourisme pour la mise en place de la taxe séjour et le développement d'actions touristiques avec la Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach.

La contrepartie financière de ces actions s'élèverait pour la communauté de communes à 20 000 € pour l'année 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à poursuivre le partenariat engagé avec Belfort Tourisme,

CHARGE Monsieur le Président de signer la convention correspondante.

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 090-200069060-20230523-060_2023-DE



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Belfort Tourisme,
- SGC Belfort 2 – antenne de Giromagny

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



La secrétaire de séance,


Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE